

**Motion Philippe Martinet et consorts pour un engagement cantonal en faveur des secteurs  
formation du LHC et du LS**

*Texte déposé*

L'adoption en décembre 2012 de la loi sur l'éducation physique et le sport (ci-après LEPS), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2013, a posé les bases légales d'une politique publique volontariste sur plusieurs axes importants, en particulier celui du *sport international* (cf. accueil de fédérations, cluster du sport) ; celui du *sport santé* (cf. base légale pour subventionner la construction de piscines, directives du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) pour la prévention du dopage) ; celui du soutien aux *manifestations sportives* d'une certaine importance ; ou celui du *sport associatif* (cf. question de l'accès aux salles de sports pour l'entraînement des clubs).

Cependant, ni l'exposé des motifs et projet de loi ni les débats parlementaires n'ont abordé clairement la question du soutien aux deux clubs phares du canton offrant un sport spectacle fondé sur des structures professionnelles mobilisant des sommes considérables, même lorsqu'elles sont gérées sans les folies que font aujourd'hui le Real Madrid ou le Paris Saint-Germain : le Lausanne Hockey Club (LHC) et le Lausanne-Sport (LS) en football.

Le commentaire à l'article 7 alinéa 3 se limite à poser que : « *Il n'est pas envisagé d'aides financières à ce stade puisque la nouvelle fondation vaudoise redistribuant les bénéfices annuels des grandes loteries devrait rester à l'avenir le soutien principal du sport d'élite vaudois* ». Or, le fait d'avoir donné à penser que les privés, la Loterie Romande (via la Fondation du « Fonds du Sport Vaudois »), la Confédération (hypothétique projet Ueli Maurer), ou les communes suffiraient à soutenir le sport professionnel a des conséquences très concrètes dans les deux sports devant réunir des montants importants pour accéder au niveau professionnel : le hockey sur glace et le football<sup>1</sup>. Ainsi, le LHC dépend de fonds externes au canton et le LS a toutes les peines du monde à réunir l'un des trois plus modestes budgets de la ligue professionnelle.

Au point qu'on peut se demander combien de temps le canton, si fier d'accueillir plus de cinquante fédérations sportives internationales ou des centres de recherche et formation, pourra justifier et préserver cette position si enviée à l'étranger alors que, parallèlement, ses infrastructures et ses équipes phares végètent sans soutien. C'est un peu comme si on pensait pouvoir durablement exister sur la carte culturelle internationale sans soutenir notre opéra, notre corps de ballet, la musique de chambre ou nos musées ! Ce qui, dans le secteur de la culture, est une évidence de longue date.

Autre aspect étrange du raisonnement, la négation, par le canton, du fait que le sport est une pyramide qui se doit d'être solide et saine à chaque étage :

- Une base large de sport pour tous, bien ancrée dans la population et soutenue par les communes, avec des clubs à même d'organiser des compétitions de tous niveaux ;
- un niveau « amateur-élite » avec un accent sur une formation encadrée par des entraîneurs professionnels ou semi-professionnels (cf. constat du fait qu'au niveau du football

---

<sup>1</sup> Le rapport entre les budget des clubs de basket-ball et volley-ball et de football et hockey sur glace étant toutefois difficilement comparable : environ 400'000 francs pour les premiers, vingt fois plus pour les seconds.

amateur supérieur, exemple à Echallens, la plupart des joueurs sont passés par le centre de formation d'un club professionnel) ;

- un ou deux clubs phares pour le canton, faisant briller les yeux des juniors et offrant un sport spectacle attirant des milliers de spectateurs.

Ceci sans omettre le fait que le LS emploie directement plus de 50 salariés : joueurs, entraîneurs, staff sportif ; et indirectement qu'il participe à la création d'environ 80 emplois dans le canton de Vaud par l'intermédiaire des différents prestataires de services collaborant étroitement avec lui. Cela en tant que véritable PME rapportant environ 650'000 francs d'impôts par année. Quant au LHC, il compte 50 emplois permanents, plus 90 les soirs de matchs outre 9 salariés et 20 assistants rémunérés pour le secteur formation dans lequel le club investit plus de 400'000 francs (200'000 francs supplémentaires étant apportés par des sponsors) ; l'apport fiscal global dépassant 1,5 million.

Les excès du sport spectacle ont cependant montré que notre opinion publique n'est pas prête, contrairement à celle d'autres pays européens ou de Genève (pour plusieurs centaines de milliers de francs), à subventionner directement les clubs en dehors de circonstances ponctuelles très particulières. La présente motion ne vise donc pas cet objectif. Par contre, en nous référant à la construction du budget du Lausanne-Sport, réputé l'un des plus raisonnables du pays, on peut observer que le club doit réunir environ 8 millions par année pour se maintenir dans l'élite, dont 15% pour son mouvement junior et plus particulièrement sa participation à Team Vaud. Or, le soutien cantonal se limite à ne pas facturer au prix plein les frais de sécurité hors du stade et à payer quelques périodes supplémentaires aux enseignants des classes de sportifs d'élite. Une obole, ce d'autant plus que les deux clubs doivent fonctionner dans des installations désuètes (Malley et la Pontaise) auxquelles le canton n'a pratiquement pas participé ! Pour le surplus, relevons que dans plusieurs cantons — dont Genève, Fribourg, Valais ou Bâle-Ville — les centres de performance sont soutenus cantonalement et des projets allant dans ce sens sont en cours, notamment à Berne.

En regard des enjeux et des ambitions déclarées dans la loi, on peut du reste s'étonner de la modestie des montants figurant au chapitre 6.2 de l'exposé des motifs et projet de loi « Conséquences financières », puisqu'il était indiqué, plus bas, qu'en fin de compte, la mise en œuvre de la loi, via le recours accru au Fonds du sport vaudois (entièrement dépendant des bénéfices de la Loterie Romande) générerait 20'000 francs d'économie pour l'Etat ! Relevons, a contrario, que Lausanne soutient non seulement les sports ne bénéficiant pas de couverture médiatique, mais qu'elle subventionne en cash le LHC à hauteur de 220'000 francs et le LS pour 230'000 francs<sup>2</sup>, outre des aides sous forme de prestations en nature pour plusieurs centaines de milliers de francs, rien que pour ces deux clubs. Enfin, il ne paraît plus du tout conséquent de s'en remettre aux différentes fondations (Centre Sport Etudes Lausanne (CSEL)<sup>3</sup>, Soutien aux jeunes sportifs, et autres initiatives privées), même si elles resteront indispensables.

**Sur le fond, la motion vise donc principalement à contribuer à la pérennité du sport spectacle offert par le LHC et le LS, en finançant tout ou partie de leurs frais de formation des jeunes, par une aide directe, octroyée dans le respect des règles de la loi sur les subventions.**

La commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi avait du reste commencé à y réfléchir en ajoutant à l'article 7 : « Sport associatif *et d'élite* ». Ceci alors que l'article 17

---

<sup>2</sup> Cf. Préavis au Conseil communal de 2011 sur les subventions dans le domaine du sport d'élite, ajusté en 2013.

<sup>3</sup> Le CSEL est largement financé par le LS et le LHC.

« Sport et études » prévoit que « *L'Etat peut mettre en place des mesures et des structures permettant aux élèves présentant un niveau d'aptitudes particulièrement élevé dans le domaine du sport de concilier leur formation avec les exigences d'une pratique sportive de haut niveau* »... était accepté à l'unanimité.

**Les soussigné-e-s demandent donc que la LEPS soit complétée de manière à traduire un engagement financier du canton effectivement observable dans le projet de budget du Conseil d'Etat.**

Dans l'espoir que ce regrettable oubli de la LEPS de 2013 soit corrigé au plus vite, nous sommes conscients des nombreuses questions que soulève notre proposition et demandons le passage en commission de prise en considération.

*Renvoi à une commission sans 20 signatures.*

Philippe Martinet, Les Verts

Mathieu Blanc, PLR

Laurent Baillif, PSV

Jean-Marc Sordet, UDC

Patrick Vallat, VL

Axel Marion, PDC

Lausanne, le 3 septembre 2013.

*(Signé) Philippe Martinet  
et 5 cosignataires*

#### *Développement*

**M. Philippe Martinet (VER):** — La présente motion a été cosignée par un député de chaque groupe connaissant bien le sport. Le but de mon rapide développement est donc simplement qu'une quinzaine de collègues se rallient pour appuyer notre demande de renvoi en commission pour prise en considération, après vous avoir précisé l'intention de notre texte.

La loi sur le sport qui vient d'entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> août (loi sur l'éducation physique et le sport, LEPS) comporte une sérieuse lacune concernant le financement du sport spectacle, qui réunit chaque fin de semaine des milliers de spectateurs autour de la patinoire de Malley pour le Lausanne Hockey Club (LHC) ou du stade de la Pontaise pour le Lausanne-Sport (LS). Bien que lausannois, ces deux clubs sont assurément d'envergure cantonale et, pour le monde associatif, ils constituent l'indispensable sommet d'une pyramide. Pour les spectateurs, ils représentent un espace de loisir et de passion. D'ailleurs, l'éthicien Denis Müller n'hésite pas à comparer la relation au football — que cela plaise ou non — à une quasi-religion. Et on se souvient que le prix Nobel de littérature Albert Camus considérait, lui, que le foot était un outil d'éducation populaire, disant même : « Ce que je sais de la morale, c'est au football que je le dois. »

Or, malgré une saine gestion, sans aucun rapport avec la valse des millions du Real Madrid ou de Paris Saint-Germain, le modèle économique actuel du foot suisse — qui est celui que je connais le mieux — est un véritable pousse-au-crime. Pour équilibrer les charges nécessaires de quelque 8 à 10 millions au minimum — on ne parle pas ici de l'exception bâloise — il faut dépendre soit de mécènes, soit de financements dont la source est bien souvent suspecte. De surcroît, dans des installations obsolètes telles que celles de Malley et de la Pontaise, ce sport n'est pas viable. Et j'avance cela alors que, depuis dix ans, au Comité d'éthique du Lausanne-Sport, nous analysons la situation financière du club avec notre ancien collègue député Michel Golay, expert fiduciaire. Cela quels que soient les présidents, puisque les quatre présidents qui se sont succédés ont rencontré les mêmes difficultés. Une manière simple pour les pouvoirs publics d'appuyer le sport spectacle sans injecter directement de

l'argent consisterait à soutenir les centres de formation de ces deux clubs qui leur coûtent à chacun plus d'un demi million par année. Notre proposition est donc à la fois ciblée, documentée et facile à mettre en œuvre tout en conservant le contrôle de l'utilisation des fonds. Je vous remercie donc par avance du bon accueil que vous réserverez à cette proposition.

*Dans son développement, l'auteur demande le renvoi à l'examen d'une commission.*

**Le président** : — La motion n'étant pas nantie de 20 signatures, il s'agit de vous faire voter pour le renvoi de cet objet en commission, en votant oui, ou pour son classement, en votant non. Les abstentions sont possibles.

**La motion est renvoyée à l'examen d'une commission sans avis contraires avec quelques abstentions.**